

Conditions d'occupation :

- Etre majeur à la date d'entrée dans les locaux
- Un bail est conclu entre l'Institut Marie-Thérèse Solacroup et le (la) jeune résident (e).
- Pour les jeunes des classes MAN ou 1ère année de BTS bail conclu entre le 01/09/2016 et le 31/03/2017.
- Pour les jeunes des autres classes bail conclu entre le 01/09/2016 et le 30/06/2017.
- Le loyer s'entend pour une occupation du dimanche soir au vendredi soir (hors Week-end). Le repas du dimanche soir n'est pas assuré.
- Si exceptionnellement le résident souhaite rester le Week-end les repas ne sont pas fournis.

- Le loyer est fixé à 330€ et les charges à 140€ ; les charges comprennent notamment : les repas du soir et petits déjeuners, l'électricité, l'eau, le ménage et l'accès Internet.
- Une caution est demandée (330 €)
- Durant les vacances scolaires ou périodes de stages le loyer est dû ainsi que les charges fixes mensuelles soit 50€. Durant ces périodes le montant de la restauration est dû au prorata des jours de présence.
- Le logement donne droit aux APL dont la demande est à la charge du résident

- Surveillance extérieure de la propriété assurée de 18 heures à 8 heures du matin afin de garantir à tous calme et repos.
- Un règlement intérieur fixe les droits et obligations des résidents et devra être signé par ceux-ci et leur caution.

Dossier de candidature :

Les dossiers devront être téléchargés sur le site de l'APELHD ([www.apelhd.org](http://www.apelhd.org)).

Les dossiers complets doivent être adressés à :

**Institut Marie-Thérèse Solacroup**  
Avenue du Château Hébert-35800 DINARD

Un rendez-vous avec Madame TOULOUSE, responsable de l'Institut, est à demander au moment du dépôt du dossier.

Renseignements complémentaires :

APELHD : [apelhd@gmail.com](mailto:apelhd@gmail.com)

Contact APELHD : Sylvie GUILLOSSOU

[apelhd@gmail.com](mailto:apelhd@gmail.com)

06 32 22 61 21

IMTS : [imts.admin@orange.fr](mailto:imts.admin@orange.fr)

Contact : Aurore CALLARD

[imts.admin@orange.fr](mailto:imts.admin@orange.fr)

02 99 46 66 03

  
INSTITUT  
MARIE-THÉRÈSE  
SOLACROUP

**APELHD**

**UNE MINI RESIDENCE  
POUR  
LES JEUNES DU LYCEE  
HOTELIER**



**Une infrastructure adaptée et conviviale  
sur un site exceptionnel propriété  
de la Fondation Solacroup Hébert**

Le fruit d'un partenariat entre  
l'Institut Marie-Thérèse Solacroup  
Et l'APELHD



## UNE MINI RESIDENCE POUR LES JEUNES DU LYCEE

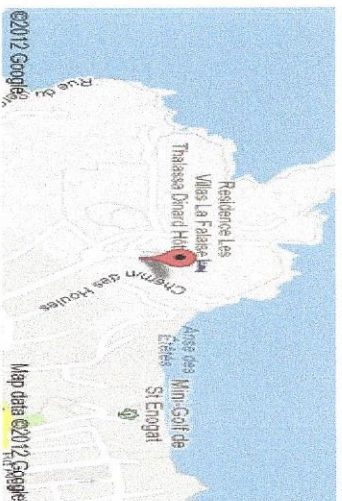
Un des thèmes de réflexion de l'APELHLD concerne le logement des jeunes qui deviennent majeurs, doivent quitter l'internat du lycée, cette nouvelle étape dans la vie du lycéen suscitant de nombreuses inquiétudes et interrogations chez les parents mais aussi chez de nombreux jeunes, pas toujours prêts à assumer cette nouvelle autonomie.

Pour répondre à cette double préoccupation, l'APELHLD et l'Institut Marie-Thérèse Solacroup, implanté à Dinard, ont conclu depuis trois ans un partenariat en vue de proposer à de jeunes élèves du Lycée Hôtelier, un hébergement ainsi que la restauration du matin et du soir pour l'année scolaire.

Localisation de l'Institut Marie-Thérèse Solacroup :

L'Institut est situé Avenue du Château Hébert à Dinard (qui jouxte la Thalassothérapie)

A vingt minutes à pied du Lycée hôtelier, arrêt de bus à proximité (arrêt Port Blanc)



Le public concerné

Cette offre s'adresse aux enfants majeurs d'adhérents qui ne pourront être logés à l'internat du lycée à la rentrée 2016.

Elle a pour but d'être une nouvelle étape vers l'autonomie totale en proposant au jeune un cadre de vie plus libre qu'à l'internat tout en ayant un encadrement et en étant déchargé des préoccupations matérielles, afin qu'il se consacre pleinement à ses études et ne se disperse pas.

### La résidence

- La résidence est un magnifique bâtiment de pierre implanté au milieu d'un parc de 4,5 hectares bordé par la mer.
- Chambres individuelles meublées avec douche et WC, équipées WIFI ; salon de télévision et espace commun à l'étage
- Linge de lit fourni (pas le linge de toilette), ménage assuré par l'Institut ;
- Possibilité de quelques stationnements sur le parking de la résidence et réservés aux seuls résidents.

